

# DANS LES MÉANDRES DU NRP



Les mouvements sur les postes comptables C1, C2 et C3 concernant les inspecteurs divisionnaires de classe normale (IDIV CN), ainsi qu'à la hors classe (IDIV HC), ont été publiés le 13 juillet 2023, soit **un mois plus tard que le calendrier de 2022**.

**F.O.-DGFIP** dénonce ce **timing particulièrement serré** puisque plus de **27 %** des nouveaux comptables mutés dans ce mouvement, indépendamment du grade, devront entrer en fonction au 1<sup>er</sup> septembre 2023 sur un **poste comptable implanté dans une direction différente** de celle dans laquelle ils sont affectés actuellement. En matière de management et de respect de la vie privée : on a vu mieux !

S'agissant plus particulièrement des inspecteurs divisionnaires, ce mouvement s'inscrit **dans la continuité** des précédents à savoir qu'il s'apparente **plus à un mouvement de promotions** qu'à un réel mouvement de mutations.

Ainsi, **40 %** des 88 cadres (84 IDIV et 4 IFIP) inscrits sur ce mouvement le sont **dans le cadre d'une promotion** (classe normale ou hors classe). C'est presque **60 %** pour les **postes comptables de deuxième catégorie**.

S'agissant des inspecteurs divisionnaires, **F.O.-DGFIP** se propose donc d'analyser ce mouvement en distinguant les mutations des promotions en gardant un œil sur les autres grades concernés par ce mouvement comptable.

## Mouvement sur postes comptables de catégorie C1 (13 IDivHC pour 14 au second mouvement de 2022)

Mobilité des cadres mutés	7 IDiv HC sont détachés dans l'emploi de CSC dans la même direction que celle dans laquelle ils étaient affectés jusqu'alors.	6 IDiv HC obtiennent un détachement dans l'emploi de CSC dans une autre direction que celle dans laquelle ils étaient affectés jusqu'alors.
Structure occupée au 01/09/2023, en qualité de CSC, suite au mouvement :	SGC	4
	SIP	4
	Trésoreries spécialisées	3
	SIE	1
	SPF	1
Niveau des postes occupés	HEB	2
	HEA	4
	HEA1	7

En comparaison, les niveaux des postes de catégorie C1 dans ce mouvement sont les suivants : obtenus par les 11 AFIPA et les 15 inspecteurs principaux

Niveau des postes occupés		AFIPA	IP
	HEB	6	0
	HEA	3	3
	HEA1	2	12

53 inspecteurs divisionnaires sont concernés par une prise de poste sur un poste comptable de catégorie C2, 22 dans le cadre d'une mutation et 31 dans le cadre d'une promotion à la hors classe :

### MOUVEMENT SUR POSTES COMPTABLES DE CATÉGORIE C2

#### MUTATIONS (22 IDiv HC pour 17 au second mouvement de 2022)

Mobilité des cadres mutés	11 IDiv HC obtiennent un poste comptable implanté dans la même direction que celle dans laquelle ils étaient affectés jusqu'alors.	11 IDiv HC obtiennent un poste comptable implanté dans une autre direction que celle dans laquelle ils étaient affectés jusqu'alors.
Structure occupée au 01/09/2023	SGC	7
	SPFE/SPF/SDE	6
	SIP	4
	SIE	2
	Trésorerie hospitalière	2
	Paierie	1
Niveau des postes occupés	1	10
	2	6
	3	6

#### PROMOTIONS (31 IDiv CN pour 34 au second mouvement de 2022) A LA HORS CLASSE

Mobilité des cadres promus	22 IDiv CN obtiennent une promotion à la hors classe sur un poste comptable implanté dans la même direction que celle dans laquelle ils étaient affectés jusqu'alors.	9 IDiv CN obtiennent une promotion à la hors classe sur un poste comptable implanté dans une autre direction que celle dans laquelle ils étaient affectés jusqu'alors.
Structure occupée au 01/09/2023	SGC	10
	SIP	2
	SIE	7
	SPFE/SPF	5
	Trésorerie hospitalière	4
	PRS	3
Niveau des postes occupés	1	15
	2	9
	3	7

En comparaison, les niveaux des postes de catégorie C2 **vement** sont les suivants :  
obtenus par les 15 inspecteurs principaux dans ce mou-

IP		
Niveau des postes occupés	C2 - 1	10
	C2 - 2	5
	C2 - 3	0

22 cadres sont concernés par une prise de poste sur un **mutation** dans le grade d'IdiV de classe normale et 4  
poste comptable de catégorie C3, 18 dans le cadre d'une **ans** dans le cadre d'une promotion dans le grade précité:

**MOUVEMENT SUR POSTES COMPTABLES DE CATÉGORIE C3**  
**MUTATIONS (18 cadres pour 14 au second mouvement de 2022)**

Mobilité des cadres mutés	8 IDiv CN obtiennent un poste comptable implanté dans la même direction que celle dans laquelle ils étaient affectés jusqu'alors.	10 IDivCN obtiennent un poste comptable implanté dans une autre direction que celle dans laquelle ils étaient affectés jusqu'alors.
Structure occupée au 01/09/2023	SGC	5
	SIP	5
	SIE	3
	SPFE	2
	PRS	2
	Paierie	1
Niveau des postes occupés	1	9
	2	5
	3	4

**PROMOTIONS (4 cadres pour 5 au second mouvement de 2022) A LA CLASSE NORMALE**

Mobilité des cadres promus	2 IFIP obtiennent une promotion à la classe normale sur un poste comptable implanté dans la même direction que celle dans laquelle ils étaient affectés jusqu'alors.	2 IFIP obtiennent une promotion à la classe normale sur un poste comptable implanté dans une autre direction que celle dans laquelle ils étaient affectés jusqu'alors.
Structure occupée au 01/09/2023	Trésorerie amendes	2
	SGC	1
	SIP	1
Niveau des postes occupés	1	2
	2	2

**DES CONSEILLERS  
AUX DÉCIDEURS LOCAUX  
QUI REVIENNENT SUR  
DES FONCTIONS DE COMPTABLE**

17 conseillers aux décideurs locaux (CDL) retrouvent un poste comptables dans le cadre de ce mouvement. Il s'agit en totalité d'inspecteur divisionnaire qui se répartissent de la manière suivante : 12 IDiv de classe normale et 5 IDiv hors classe.

**Catégorie des postes occupés par les CDL affectés dans le 2<sup>nd</sup> mouvement comptable 2023**

C1	2
C2	10
C3	5

A noter que, parmi eux, 12 cadres seront nommés comptables dans la direction dans laquelle ils exerçaient la mission de CDL. Dans bien des cas, on peut en déduire qu'il s'agit d'un légitime retour à la fonction de comptable.

## LA RÉPARTITION DES STRUCTURES PROPOSÉES AU MOUVEMENT SUIT LES MÉANDRES DU NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ (NRP)

Structure proposée sur ce mouvement	Volumétrie sur l'intégralité des postes proposés au mouvement
SGC	25 %
SIP	23 %
SIE	20 %
SPF/SPFE/SDE	14 %
Trésorerie hospitalière	6 %
Autres structures : Trésorerie amendes PRS, Paierie ...	12 %

Les SGC montent en puissance dans le cadre du NRP. Ce constat impose aux cadres qui souhaitent accéder ou rester sur des fonctions de comptable de suivre les **évolutions du réseau**. Le NRP impose aux cadres de prendre la responsabilité de **structures de plus en plus importantes** dont les **processus** ne sont **pas encore stabilisés**.

Comme si cela ne suffisait pas, le dernier classement des postes comptables ne tient absolument pas compte de cet état de fait et maintient, ou déclasse, des postes dont la gestion est devenue plus complexe !

La Direction générale promet **une pause** concernant le NRP le réseau d'ici à **2026**. Pour **F.O.-DGFIP**, rien ne dit que des structures comme les SIP/SIE ne seront pas impactées par de prochaines réformes qui n'attendent pas l'échéance de la trêve annoncée.

A l'instar de la publication du mouvement administratif de l'été 2022, **F.O.-DGFIP** dénonce :

- ▶ Les **suppressions d'emplois** de cadres supérieurs qui se concentrent exclusivement sur le grade d'inspecteur divisionnaire ;

- ▶ L'**inflation des postes au choix** qui permet de mettre en concurrence les agents mutés, les lau-

réats de la promotion au grade d'IDiv CN et les fonctionnaires d'autres administrations qui souhaitent effectuer une mobilité entrante dans nos services ;

- ▶ La **dégradation continue de la doctrine d'emploi** des inspecteurs divisionnaires et le mutisme de la Direction générale concernant l'avenir de ce grade dans toutes ses composantes ( accès à la classe normale et à la hors classe, à l'échelon spécial, promotions à titre personnel, mobilité sortante, ... ).

**F.O.-DGFIP** exige l'**arrêt des suppressions d'emplois** sur le grade d'inspecteur divisionnaire et la promotion à la hors classe, sans mobilité géographique ou fonctionnelle, pour tous les IDiv CN ayant atteint le 3<sup>ème</sup> échelon.

**F.O.-DGFIP** dénonce le dernier **classement des postes comptables** qui a consisté à **ne pas tenir compte de la charge réelle** des postes comptables en déclassant bon nombre d'entre eux afin de faire des économies sur le dos des comptables.

**F.O.-DGFIP** renouvelle ses alertes concernant la **nouvelle Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP)**, aussi bien **pour les comptables** que **pour leurs équipes**.



**C'EST  
POUR VOUS  
QU'ON SE BAT !**